



Conseil de quartier Bois l'Evêque du 29 SEPTEMBRE 2011

Présents

Vice-présidente : Mme FOURGEUX

Collège « habitants » : Mmes COMBES, DEROUET, GOSSE, LECOMTE, TURQUOIS
MM. BOURG, DAVAUD, DUMAIN, GERARD, HEBERT, JOSSET, NOE

Collège « associations / professionnels » : MM. JEZEQUEL, VERRET

Collège « élus » : Mme REDSTONE
M. VIGNEULE

Administration : Mlle CHEYSSOU
M. BEZARD

Intervenant extérieur : M. CHAILLAN, Directeur des études du S.A.N. de Sénart

Absents excusés

Collège « habitants » : Mme LEMARCHAND

Collège « élus » : MM. PLANTARD, RACINE, SAINSARD

Administration : M. GOUEDARD

Absents

Collège « associations / professionnels » : Mme MOUNIER
M. VERTHIER

Début de la réunion : 19h30

1 – Retour sur le groupe de travail « Rue du Bois l'Evêque »

Compte tenu d'un retard de quelques mois sur le contrat triennal en cours, le nouveau contrat ne pourra démarrer qu'en 2013 et donc le dépôt du dossier aura lieu fin 2012.

Les services de la Mairie poursuivent leurs contacts avec la difficulté d'obtenir des interlocuteurs et des réponses de la part des responsables des réseaux (Orange, EDF, GDF).

La Municipalité est d'accord pour provoquer une nouvelle réunion du groupe de travail avant finalisation pour que les collègues « Habitants et Associations/Professionnels » puissent donner leur avis.

Par ailleurs le compte-rendu du GT du 30 septembre 2010 sera complété des points figurant sur le courriel d'un membre du collège « Habitants » en date du 8 novembre 2010.

2 - Retour sur les groupes de travail « Rue du Chêne » (côté Place St Jean) et « Piste piétons - cycles ».

Rue du Chêne

Les travaux du groupe ont essentiellement portés sur le tronçon de la rue situé entre le lotissement « Hélios » et le Centre de Loisirs. Des remarques sont formulées sur la zone cyclable trop étroite et dangereuse et sur le manque de civisme de certains conducteurs qui prennent la contre-allée en sens interdit.

Plusieurs participants relèvent le fait du danger des chicanes et notamment celles situées entre la rue de la Herse et la place St Jean : manque de visibilité, pas de possibilité de croisement pour les voitures engagées. Accord de la Municipalité pour qu'une étude soit menée sur cette partie par les Services Techniques.

Espaces partagés « Piétons-cycles »

L'Administration municipale s'engage pour communiquer sur ce qui a été réalisé en terme de matérialisation de ces espaces sur l'ensemble de la commune et sur ce qu'il reste à accomplir.

3 – Présence d'une benne sur chantier Hélios qui encourage les dépôts sauvages.

La benne a été retirée. Un participant confirme cette action. Il est toutefois demandé qu'un nettoyage des lieux, plus poussé, soit effectué afin de ne pas favoriser de nouveaux dépôts sauvages. La Mairie prend acte.

Un débat est lancé sur le fait du manque de civisme de certains citoyens.

M. BEZARD indique que les services de la Mairie interviennent de façon régulière pour éviter le phénomène des dépôts sauvages; mais certaines personnes prennent cela comme un dû. Une campagne de sensibilisation va être engagée prochainement sur ce sujet (article dans « Rencontre », affichage).

Par ailleurs, Mme FOURGEUX confirme que le sentier va retrouver son aspect d'origine : enlèvement du bitume mis en place pour faciliter l'accès des camions au chantier.

4 – Présence des Roms sur le site de la Ferme du chêne Moreau.

Une procédure d'expulsion a été lancée au mois d'août par l'EPA. Elle devrait aboutir dans les 3 mois sans que la trêve hivernale puisse s'appliquer. Elle sera soumise à décision du Préfet.

La Mairie précise que ces personnes sont en situation régulière.

Pour lutter contre ces installations illégales, il a été donné pour consigne de refuser la scolarisation des enfants. Quelle suite peut être donnée à cette consigne ?

5 – Est-il possible d'organiser une collecte ponctuelle de « gros déchets verts » sur la commune ?

Décision ne pourra être prise qu'après étude de financement.

Un habitant souhaite que cette étude soit menée rapidement arguant du fait que la taxe d'ordures ménagères a diminué de 21,75 % en 2011 du fait (supposé) de la suppression d'une vingtaine de tournées de ramassage des containers marron par le SIVOM durant l'hiver.

6 – Problèmes de ramassage des conteneurs et des circuits de collecte sur les nouveaux lotissements.

Un participant du collège « Habitants » précise que la plupart des nouveaux domaines (pas tous) sont soumis à une règle dite « collective ». Cette règle, émise par M. le Maire (par ailleurs Président du SIVOM) envers les promoteurs, vise à n'admettre que les containers verts et jaunes sur les domaines concernés. Certains résidents ayant obtenu des bacs individuels en formulant une demande directe au SIVOM, vont ainsi à l'encontre de la règle précitée.

M. BEZARD précise qu'une incompréhension du sujet lors de la dernière réunion du Conseil de Quartier (1^{er} juin 2011) a conduit à formuler une réponse inappropriée.

Un débat s'engageant entre les participants sur différents sujets touchant à cette collecte, Mme FOURGEUX propose d'organiser une nouvelle réunion avec le SIVOM pour clarifier ces points.

Un participant propose de fournir la liste des associations syndicales (ASL et copropriétés des domaines) pour communiquer les informations utiles aux bons respects des règles.

7 – Etat d'avancement de l'étude « déjections canines »

Mme FOURGEUX confirme qu'une campagne a été réalisée. Le sujet a été évoqué dans le journal « Rencontre » et de grandes affiches ont été apposées.

L'étude des actions menées par d'autres communes ne montre pas de résultats probants.

Un participant indique qu'il serait bien de commencer à sanctionner les faits délictuels.

M. BEZARD informe que cette action est prévue et qu'elle s'inscrit en complément de la démarche informative et préventive.

8 – Point sur la fibre optique

Mme FOURGEUX ouvre le sujet et présente M. CHAILLAN, Directeur des études du S.A.N. de Sénart. Ce dernier informe tout d'abord l'auditoire de l'absence d'Orange (ex. France Télécom) Connexion au haut débit :Le San a fait le choix de ne pas venir avec le représentant d'Orange pour des raisons de traitement équitable entre les FAI (fournisseurs d'accès à Internet). Orange aurait plutôt été favorable à participer...

Il confirme que certains secteurs éloignés du NRA(noeud de raccordement analogique) reçoivent des débits ADSL faibles (512KO/1MB) insuffisant pour bénéficier des offres triple-play des FAI (free, orange, SFR,...).

Une intervention sur les lignes « cuivre » actuelles (propriété Orange) pour augmenter le débit est possible, mais les limites techniques seront vite atteintes et le coût de cette intervention serait trop élevée pour un résultat faible. Chacun en convient.

Le choix porte désormais sur la mise en place d'un réseau « fibre optique » envers les particuliers, à l'instar de ce qui a été réalisé pour les collèges, lycées et les entreprises du département.

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'investissement des opérateurs lancé par l'Etat, Orange a déclaré avoir l'intention de couvrir l'ensemble de Sénart d'ici 2020.

Le San et le département ont depuis 2009 étudié la possibilité de réaliser un réseau d'initiative publique sur le territoire de Sénart (45 M€) et du Département (725 M€) respectivement. Ces montants nécessitent une association des collectivités pour porter ces projets. C'est pourquoi le Département et le San travaille en partenariat fort pour tenter de faire aboutir un projet viable. La partie génie civile impacte lourdement le projet. La possibilité de réutiliser les caniveaux techniques pourraient diminuer le coût à la prise.

Des participants évoquent la réalisation de Chevry-Cossigny, très soutenue par M. le Député-Maire et s'étonnent que rien de similaire ne puisse être réalisé à Combs la Ville.

M. CHAILLAN précise que Chevry-Cossigny était un projet pilote, portant sur un nombre limité de branchements (900 prises) et financé conjointement par l'Etat (à hauteur de 50 %), par les collectivités locales (25 %) et la commune (25 %). Le SAN de Sénart comporte 35000 prises et ne peut attendre aucun financement de la part de l'Etat.

Le SAN poursuit néanmoins ses discussions avec les opérateurs (Orange, Free, ...) avec l'espoir d'une évolution positive dans un avenir qu'il souhaite proche. Une priorité sera donnée aux « zones blanches » (débit inférieur à 512KB) actuellement dans le sud du territoire de Sénart.

9 – Revitalisation du Centre Cial de l'Abreuvoir

Le projet municipal de vidéoprotection est validé sur l'ensemble de la commune et l'appel d'offre lancé.

Un participant précise qu'ECOMARCHE supporte 70 % des charges de gestion du Centre Commercial de l'Abreuvoir (le reste étant réparti entre 4 propriétaires) et qu'il existe des difficultés relationnelles entre commerçants liées à une vision différente du Centre Commercial.

M. BEZARD confirme ces propos et formule l'espoir que le nouveau syndic de gestion puisse aider à faire évoluer la situation.

10 – Modification de la signalétique sur la francilienne afin d'interdire l'accès à CLV des poids lourds par la route d'Evry-Gregy

Mme FOURGEUX porte à la connaissance des membres du Conseil, les termes d'une lettre émanant de M. SAUZES (DIRIF*) en réponse au courrier conjoint des Maires d'Evry-Grégy et Combs la Ville.

* *Direction Interdépartementale des Routes d'Ile de France*

Dans cette lettre la DIRIF détaille la procédure à suivre par les 2 Municipalités pour constituer un dossier d'éléments chiffrés permettant la prise de décision.

Le coût de cette procédure étant jugé exorbitant, la demande est abandonnée.

11 – Réduction de la fréquentation de certains axes de la commune par les « poids lourds école ».

M.BEZARD précise qu'il n'y a visiblement aucune possibilité d'interdire la circulation des véhicules-écoles dans les rues de la commune.

12 – Possibilité de rajouter de « petites structures de jeux » sur l'aire de jeux située au parc Chaussy.

Une étude va être lancée pour améliorer l'existant. La décision interviendra ultérieurement en fonction des crédits disponibles.

13 – Remplacement de M. LANCELIN

Comme annoncé au mois de juin 2011, M. LANCELIN a arrêté sa mission et aucun successeur ne sera mis en place. M. le Commissaire de Police de Moissy devient l'interlocuteur.

14 – Amélioration de la signalétique à la sortie du parking Lidl

Sur les difficultés de circulation (et les priorités) au rond-point en sortie du parking Lidl, rue JF. Millet, plusieurs participants interviennent.

Un élu rappelle que le code de la route est formel : une sortie de parking n'est pas prioritaire. Le panneau signalant un arrêt complet en sortant du parking est donc logique.

Toutefois, l'arrêt ayant été marqué, lorsque le véhicule aborde le rond-point, après avoir traversé les espaces piétons / cycles, c'est la règle propre aux ronds-points qui prévaut (« cédez le passage »).

De ce fait, il n'y pas lieu de modifier la signalétique de ce rond-point mais un rappel des règles sera formulé dans « Rencontre ».

15 – Questions Diverses

Un participant se fait l'écho d'une demande récente d'un habitant qui porte sur l'interdiction d'accès, la nuit, à l'esplanade devant le gymnase S. Allende et le collège des Cités Unies. Les faits incriminés concernent des rodéos en voitures, trafic de voitures, barbecues sauvages, musiques intempestives, échange de drogues, ... Les appels à la Police Nationales par les résidents restant sans effet, la demande évoque l'installation souhaitée d'une porte, fermée à clé.

Les représentants de la Mairie signalent que l'accès de l'esplanade ne peut être interdit aux résidents et que, si des faits délictuels sont constatés, il soit fait appel aux autorités de police pour y mettre fin.

Fin de la séance : 21h40

Secrétaire de séance : Eric DAVAUD